

APPEL A
PROJET
2022

MOBILITE SORTANTE OU ENTRANTE FRANCOPHONIE Notice

Date limite de réponse

La date limite de retour de la fiche-réponse à l'appel à projet Mobilité sortante ou entrante Francophonie au titre des Relations internationales est fixée au **lundi 14 février 2022** délai de rigueur. Seules les fiches-réponses complètes et signées par le responsable du laboratoire d'accueil seront prises en compte.

Fiche-réponse à retourner à relations-internationales@upf.pf

Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à renforcer la coopération avec des établissements d'enseignement supérieur ou des institutions liées à la Francophonie (OIF, AUF, UniC, Instituts francophones en Nouvelle-Zélande, Australie, Alliances françaises, etc.) et/ou **promouvoir la Francophonie**.

L'accueil de cette personnalité doit être défini sur la période allant de mars 2022 jusqu'à la fin de l'année 2022, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables.

Les périodes d'ouverture de l'université et de présence des étudiants seront privilégiées.

Au total **1 bourse** de mobilité entrante est à pourvoir.

Pour plus d'informations, contacter les RI : relations-internationales@upf.pf / Tél : 40.803.931

Conditions d'accueil

L'accueil est prévu pour une durée d'une semaine maximum (conférence, débat, doctorat honoris causa...). Il comprend : la prise en charge des billets d'avion et l'hébergement en hôtel.

Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 500 000 XPF. Dans le cas d'une mission plus longue le complément de financement est à la charge du département ou du laboratoire demandeur.

Critères d'évaluation

- Rayonnement international de la personnalité invitée,
- Qualité du projet d'accueil.

Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet d'accueil et l'intérêt qu'il représente pour l'université ;
- Le **CV détaillé** du collègue invité, faisant l'objet de cette demande ;

- Une copie du **passport**.

Infos COVID

Les missions devront être organisées dans le respect des règles sanitaires en vigueur telles que définies par les autorités du pays.

- Conditions d'entrée en Polynésie française : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Dossiers/Information-COVID-19/Conditions-d-entree-en-Polynesie-francaise>
- Mesures Sanitaires sur le territoire : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Dossiers/Information-COVID-19/Mesures-sanitaires>
- Conditions applicables aux Etats-Unis : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Dossiers/Information-COVID-19/Conditions-applicables-aux-Etats-Unis>